

ARRETE N° 311/17

OBJET: COMMISSION ADMINISTRATIVE DE REVISION DE LA LISTE ELECTORALE 2018/2019

Le Maire de JUVIGNAC.

Vu le Code Électoral et notamment les articles L 17 et L 40 ; Considérant qu'il y a lieu de désigner pour la Commune de JUVIGNAC les représentants du Maire au sein des Commissions chargées de la révision annuelle des listes électorales;

ARRETE:

<u>ARTICLE 1</u>: Les personnes ci-après désignées sont chargées de représenter le Maire au sein des commissions de révision des listes électorales de la Commune :

Commission administrative chargée d'établir la liste générale des électeurs de la commune :

Monsieur Jacques BOUSQUEL 101 route de Lavérune 34990 Juvignac Né le 24/01/1944 à Montpellier (34)

Commission administrative instituée pour chaque bureau de vote :

ivilité	Nom	Prénom	Adresse	СР	Ville	Date et ville de naissance
1adame	VIGNERON	Emmanualla	10 ruo dos Vangura	24000	1	07/10/1980 à Mont St
		And the same of th			-	Aignan (76) 12/07/1941 à Les Attafs (99)
1:		adame VIGNERON	adame VIGNERON Emmanuelle	adame VIGNERON Emmanuelle 19 rue des Veneurs	adame VIGNERON Emmanuelle 19 rue des Veneurs 34990	adame VIGNERON Emmanuelle 19 rue des Veneurs 34990 Juvignac

ARTICLE 2: Tout délégué se trouvant dans l'impossibilité d'assister à une ou plusieurs réunions pourra donner procuration à un autre délégué figurant à l'article 1 du présent arrêté.

ARTICLE 3: Le présent arrêté sera adressé à M. le Préfet de l'HERAULT et notifié aux intéressés.

Transmis à M. Le Préfet de L'Hérault le :

Fait à Juvignac, le 30 août 2017

Publié le :

Le Maire,

Notifié le :

Jean-Luc SAVY